Image not found or type unknown

Sous Traitance charcuterie diplôme en préparation

Par **Loulou450**, le **10/04/2025** à **06:44**

Bonjour ,

J'ai ouvert une micro entreprise en tant que traiteur . Voulant maintenant développer mon activité en tant que charcutier je me suis inscrit à une formation diplômante (CAP Charcutier - Traiteur) qui se termine en juin 2026 . Je voudrais savoir si j'ai le droit de sous traiter mes services dans une Charcuterie ou si il faut que la charcuterie en question me fasse un contrat de travail , vu que ce domaine est réglementé et que je n'ai pas encore le diplôme .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés